

# Les mesures de contrôle

*expliquées aux usagers et à leurs proches*

## ***Des soins psychiatriques de pointe dans le respect et la sécurité***

L'application des mesures de contrôle doit être évaluée annuellement. En plus d'être notées au dossier de chaque usager qui en font l'objet, elles sont documentées dans un registre dont les statistiques sont surveillées et analysées afin d'améliorer les pratiques.

***Votre équipe clinique est disponible pour répondre à vos questions.***

***Pour toute situation problématique, vous pouvez adresser vos demandes au chef d'unité.***

***En cas d'insatisfaction, la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services est disponible au poste 1174.***

Sous-comité  
des situations  
complexes et  
récurrentes  
(SCR)



Ensemble pour apaiser, soigner et sécuriser

**Politique 1235-68-15**

Encadrement de l'application des mesures de contrôle à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel



2025-02-10

## À quoi sert le sous-comité SCR?

- Il assure une surveillance des pratiques d'application des mesures de contrôle dans l'établissement : il recueille et analyse les situations d'application des mesures de contrôle soumises par les équipes traitantes;
- Il assure une évaluation clinique des cas présentés, qui est globale, holistique, interdisciplinaire et centrée sur l'utilisateur, conformément aux lois et aux orientations ministérielles en matière de mesures de contrôle;
- Il émet des recommandations et des suggestions dans le but d'augmenter le bien-être et la qualité de vie des utilisateurs concernés par l'application des mesures de contrôle.

## Les valeurs du sous-comité SCR

Le sous-comité SCR est composé d'une équipe interdisciplinaire, impartiale et neutre.

Le sous-comité reflète les valeurs suivantes :

- Le respect de la personne et des lois;
- L'éthique;
- L'entraide;
- La bienveillance;
- La transparence;
- La dignité;
- La collaboration/partenariat avec l'utilisateur, ses proches ainsi qu'avec l'équipe.

## La participation des usagers et de leurs proches : essentielle au processus

En partageant son vécu, il est possible d'avoir une compréhension réelle de son expérience. Connaître sa perspective et son parcours lorsqu'on est concerné par l'utilisation de mesures de contrôle permet de trouver des solutions, de progresser et de cheminer dans son rétablissement.

Plusieurs options s'offrent à vous afin de participer et faire entendre votre voix, selon votre capacité :

- Verbalement à une personne de confiance de votre choix;
- Verbalement à un membre neutre du sous-comité SCR;
- Par écrit.

### Présentation de votre situation au sous-comité SCR

Lorsque votre situation sera présentée au sous-comité, vous serez informé de la date. Votre voix sera entendue selon la modalité choisie. Ensuite, vous recevrez les recommandations et suggestions émises. Enfin, vous serez invité à collaborer à leur mise en application lors de l'élaboration de votre plan d'intervention.

